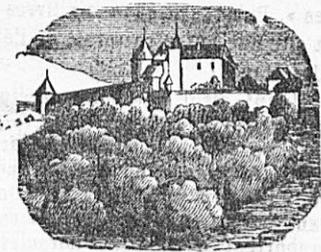




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Suisse... 1 an, Fr. 4 50
... 6 mois, » 2 50
Etranger... 1 an, » 9 —
... 6 mois, » 5 —
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue de Ziv 131, BULLE.

MOIS DE HIVER : Balle, dép. 5⁵⁵ 10⁰⁰ 2²⁵ 5¹⁵ 8⁵⁰ — Balle, arr. 8⁵⁵ 10⁰⁵ 4⁵⁰ 7⁵⁰ 10⁵⁰

ANNONCES

Canton, une seule insertion 15 c.; annonces répétées, 10 c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne Pour annonces et réclames ex-cantonaux, s'adr. à l'agence de publicité Hasenstein & Vogler, à Fribourg ou à ses succursales.

Bulle, le 11 mars 1904

Une circulaire épiscopale.

Le procès Beck-Cantenod, jugé récemment par le Tribunal fédéral, a donné un regain d'actualité à la question des Congrégations françaises nouvellement implantées en Suisse. On a appris que le Conseil fédéral s'occupait actuellement d'un certain nombre d'Ordres divers, dont plusieurs avaient élu domicile dans le canton de Fribourg.

Au cours de ces débats, le défenseur de M. Beck, l'avocat Feigenwinter, de Bâle, a exprimé d'une manière très juste les sentiments des catholiques suisses à l'égard des congréganistes français réfugiés en Suisse :

L'occasion, a-t-il dit, est propice pour proclamer bien haut que les Suisses catholiques n'ont pas eu en cette affaire l'intérêt confessionnel qu'on a cherché à leur attribuer. L'idéal des catholiques suisses est bien supérieur et absolument différent de celui des congréganistes français. Les principes pédagogiques et éducatifs de ceux-ci ne sont nullement partagés par les catholiques suisses, qui dès lors n'ont aucun intérêt à voir les congrégations françaises se transplanter dans notre pays.

Or, M. Feigenwinter est une personnalité importante dans le parti catholique suisse. Il est utile de le rappeler ici, car il ne manquera pas chez nous d'esprit étroit pour prétendre que l'auteur de cette déclaration est un ennemi de nos traditions religieuses, qu'il est un sectaire même. Car c'est un fait que quiconque, en pays de Fribourg, émet une opinion autre que celle de nos dirigeants, civils ou ecclésiastiques, est immédiatement taxé d'ennemi de la foi.

Et cependant la déclaration de M. Feigenwinter, a déjà été faite à maintes reprises par la presse catholique suisse. La *Ostschweiz*, de St-Gall, entre autres, a affirmé maintes fois que le clergé suisse,

évêques y compris, n'avait pour les congréganistes français d'autres sympathies que celles qu'évoque le malheur et ne réclamaient pour eux que l'asile généreusement accordé par la Suisse, en tout temps, aux proscrits de toutes les luttes et aux victimes de toutes les persécutions.

Entre catholiques suisses et congréganistes français, il n'y a vraiment de commun qu'une même religion. Et encore le catholicisme des premiers et celui des seconds, la façon tout au moins dont la religion est pratiquée par les uns ou par les autres, diffèrent-ils à maints égards, et non pas seulement dans la manière de concevoir l'éducation de la jeunesse.

Comme preuve de cette appréciation, la *Gazette de Lausanne* publie les faits suivants :

Il existe depuis plusieurs années à Immensee, dans le canton de Schwytz, un établissement d'éducation qui porte le nom de Bethleem et dont le supérieur est un Français, du nom de Barral. Il y a longtemps déjà que les allures exotiques de cet homme déplaisent dans le pays où il exploite son industrie. On l'accuse de pratiquer la simonie avec les procédés perfectionnés de l'industrialisme le plus américain. Le père Barral s'en défend. Il nie entre autres que la vente des fameux « billets de chemin de fer pour le ciel » soit son fait.

Nous ne voulons pas accuser ici, n'ayant pas de preuves. Mais il faut croire que d'autres en ont. Le gouvernement de Lucerne, de façon officielle, et le gouvernement de Schwytz, officiellement celui-ci et à l'unanimité de ses voix, viennent de faire des démarches auprès de l'évêque de Coire, Mgr Battaglia, pour qu'il fasse cesser le scandale que l'Institut de Bethleem occasionne, non seulement dans son entourage immédiat, mais dans toute la Suisse catholique.

Il y a plus.

— Tant mieux pour d'Héribaud.
— Dans tous les cas, comme nous ne pouvons approfondir le mystère à pareille heure, comme nous ne pouvons nous présenter chez Mme d'Héribaud, il faut attendre à demain pour savoir la vérité...
— Et qu'allons-nous faire de ce... Bernard ?
Gardons-le.
Il fit un signe à Sourdot.
— Fouillez-le donc !... Il a peut-être sur lui une arme qu'il faut lui enlever, ou quelque portefeuille qui nous renseignera sur son identité.

Sourdot se baissa vers le dormeur.
Il allait le réveiller, lorsqu'il s'arrêta et, toujours baissé, montra à M. de Montaignon la main droite de l'inconnu qui pendait le long de la chaise, abandonnée, ouverte.

Il y avait une traînée sanglante sur cette main jusqu'au poignet... et la main ne portait aucune trace de blessure. C'était le sang d'un autre !...
— Est-ce que cet homme aurait dit vrai ?
— Hé ! monsieur ! Hé ! monsieur ! criait le maréchal des logis dans l'oreille de Bernard.

Le dormeur ouvrit les paupières, regarda, de ses beaux yeux brillants, ceux qui étaient là et tout de suite il se souvint sans doute, car il se leva.

— Je me suis endormi... je vous demande pardon... Mais je vous l'avais dit, monsieur, — fit-il en se tournant vers

Mgr Egger, évêque de St Gall, vient d'écrire au clergé de son diocèse une lettre circulaire où il dénonce avec indignation tous ceux qui font commerce des choses saintes et qui battent monnaie avec la religion. L'évêque de Saint Gall est un de nos prélats les plus distingués.

Dans sa circulaire, l'évêque s'élève d'abord contre l'abus de la prière qui demande des bienfaits matériels de préférence à l'avancement du royaume de Dieu et de sa justice :

Lorsque, dit-il, la presse religieuse étale avec prédilection les exaucements de prières par lesquelles des fidèles ont invoqué le secours de Dieu pour leur bétail malade ou tel autre embarras momentané, souvent d'ordre inférieur, elle ne contribue guère à édifier les âmes sur le vrai but de la prière... Le fidèle doit être reconnaissant à Dieu de tous les bienfaits qui lui échoient en partage et les considérer comme des encouragements à bien agir. Mais comme personne ne peut savoir quelle influence a pu avoir sur sa récolte telle goutte de rosée ou tel rayon du soleil, il n'est que très rarement possible d'établir un rapport certain de cause à effet entre une prière individuelle et une faveur déterminée du ciel...

Que chacun de nous établisse ce rapport dans le secret de son cœur, cela est sans dommage, mais il ne faut publier dans la presse des exaucements de prières que dans un but de sanctification. Or, il n'y a pas sanctification mais scandale lorsque, sans preuves suffisantes, sans vraisemblance, sans enquête préalable, on relate des faits puisés souvent dans les circonstances les plus vulgaires de la vie de tous les jours pour les marquer comme des interventions directes de la volonté de Dieu...

Il m'est revenu de près et de loin que des catholiques qui, précisément, auraient grand besoin d'édification ont été scandalisés par ces abus et éloignés de la religion.

Mgr Egger se préoccupe de l'effet produit sur les autres confessions, qui imputent à faute au catholicisme ces « extravagances pseudo-religieuses ».

le juge — je suis exténué, faites-moi donner un lit.
— Fouillez-le, répéta M. Michellier au gendarme.
Et s'adressant à Bernard :
— Monsieur, en attendant que nous puissions savoir la vérité, vous irez passer la nuit à la maison d'arrêt. Veuillez remettre au maréchal des logis tout ce que vous avez sur vous...

— Je n'ai rien que mes vêtements.
— Nous allons nous en assurer.
On visita ses poches soigneusement.

L'inconnu n'avait pas menti : ni portefeuille, ni papiers, ni portemonnaie, ni objets de valeurs, pas même un canif, pas même une montre. Dans une poche du gilet, seulement, on trouva quelques louis et de la menus monnaie.

Le maréchal des logis retira encore un mouchoir de la redingote et en examina un des coins, cherchant les initiales.

L'initiale était un B... brodé à la mécanique...
Sourdot montra cette lettre à M. de Montaignon.
— Oai, fit le juge, il a déclaré se nommer Bernard...
Ce fut tout.

Le jeune homme s'était prêté à ces investigations avec une indifférence complète. Même pâleur et même fatigue sur ses traits.

Quand cela fut fini et que M. de Montaignon eut signé un ordre d'écrou, au moment où les gendarmes, avec leur

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

Diane la Pâle

Par Jules MARY

— Pourquoi les envoyait-on chercher en pleine nuit ? Pourquoi les avait-on réveillés ? Pourquoi Joséphin les avait-il obligés à s'habiller à la hâte comme si la magistrature tout entière avait été en péril ?

— Cet homme est venu tout à l'heure déclarer à M. de Montaignon qu'il a assassiné l'ingénieur d'Héribaud. Avez-vous, là-dessus, quelques renseignements à nous donner ?

— Aucun ! fit le gendarme, gros garçon naïf.
— Nous avons rencontré M. d'Héribaud, dans le courant de l'après-midi, sur la place d'armes, dit Sourdot...
— C'est vrai, dit le gendarme... Et même il ne paraissait pas malade... Il avait très bonne mine...

Mais il s'arrêta... Un coup d'œil de son chef venait de lui faire comprendre qu'il avait lâché une énormité...

M. Michellier dit à mi-voix au juge :

— Nous avons un fou devant nous... J'en suis sûr !

ICH
L'UNION
NICH
AU
Choucroûte



22

de la propreté et
„Probat“
qui relie
absolument dégrais-
solides ; elle tempère
vingt cigares ou d'al-

qualité.
re :
ulle
de
as les articles
[235-

dre.
Aiguilles, etc.
BULLE.
[984-

dentaire.
[1003-
DUSSE
on-Dentiste
ons à Bulle
fé du Commerce)
t le samedi
et de 2 à 5 heures.

pres et de fleurs.
rmés de tous genres.
aces diverses.
de Bâle.
s à gros fruits, etc.
ardinier, BULLE.

à tousser
YEZ PAS
ose que les
DES VOSGES
remède pré-
cieux contre
rhumes, toux,
catarrhes,
bronchites.
En vente
partout.

éposé
RUGGER & PASCHE,
viserie, Genève.
re bonbon ne portant pas le
titales B. et P. est une cont-
(H320X)08-

ndre :
bien secs. [246-
DRET, La Tour.
FILLES
nnuellement des
s filles
de chocolat
[750-

commencement.

FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

ses ». Puis il s'attaque aux livres dits d'édification et cite une lettre pastorale de l'évêque de Passau, Mgr Henle :

Il faut, dit-il, que cette prétendue littérature d'édification, qui, sous des apparences de piété, mêle, sans rime ni raison, le vrai et le faux, l'histoire à la légende, disparaisse une fois pour toutes de la librairie catholique. Le Saint Père comprend dans cette littérature ces livres et ces écrits qui rapportent d'enfantins miracles, de prétendues apparitions d'esprits, des révélations nouvelles, des prophéties, etc., au grand scandale de tous les esprits sérieusement chrétiens.

On pourrait citer d'autres passages encore de l'énergique circulaire de l'évêque de St-Gall, ceux entre autre où il condamne le mercantilisme religieux. Il en est qui seraient fort utilement médités même dans les milieux protestants : eux aussi ont leurs simoniaques. Il faudrait bien se garder ici de ne considérer que la paille dans l'œil du prochain.

Mais nous avons voulu montrer seulement avec quel soin les Suisses catholiques — ceux de la Suisse allemande en particulier — se défendent contre une identification avec les congréganistes français et leurs procédés de propagande. Hommes politiques, journalistes, gouvernements, évêques élèvent la voix pour prémunir l'opinion contre des assimilations et des généralisations téméraires.

Il y a là une préoccupation très manifeste et générale, qui mérite d'être signalée.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le rachat du Gothard. — Le Conseil fédéral a notifié officiellement le rachat du réseau de la Compagnie du Gothard à l'Allemagne et à l'Italie, qui ont subventionné l'entreprise, la première par 30 millions, et la seconde par 55 millions.

Mission militaire en Russie. — Le gouvernement russe s'est déclaré d'accord en principe avec l'envoi d'une mission militaire suisse auprès de l'armée russe en Extrême-Orient.

Corps diplomatique. — Le gouvernement italien vient de transférer à Constantinople M. de Martino, actuellement premier secrétaire de la légation d'Italie à Berne. M. de Martino était à Berne depuis plusieurs années et avait été appelé à diverses reprises à gérer la légation, entre autres après le départ de M. Silvestrelli et, ces derniers temps, depuis la nomination du duc Avarna au poste de Vienne. Ce diplomate accompli est un grand amateur de sports alpestres et figurait parmi nos skieurs les plus habiles.

Il est remplacé à Berne par M. Marchetti-Ferrante.

prisonnier, se disposaient à partir, le juge saisit la main droite de Bernard, et silencieusement, du doigt, lui montra la tache rouge, large et longue...

— Du sang ! dit M. de Montaignon.

Alors, Bernard inclina la tête et dit, laconique :

— Le sien !

Sourdrot lui passa les menottes. Il eut un mouvement brusque, comme pour se défendre de cette honte, comme pour protester contre cette humiliation : ses grands yeux noirs lancèrent des éclairs et ses lèvres s'écartèrent, laissant voir ses dents blanches.

Ce fut sa seule révolte.

Il se radoucit, livra ses mains et ne dit mot.

Ils sortirent.

Lorsqu'il fut devant la sombre façade de la prison, dont les murailles noircies semblaient ne faire avec la nuit qu'un seul et même corps, il eut un soupir de soulagement et Sourdrot l'entendit qui disait :

— Enfin, je vais donc pouvoir dormir !...

Les gendarmes sonnèrent deux fois. Le gardien était couché depuis longtemps.

Un pas lourd résonna sur les dalles des couloirs ; des verrous se tirèrent, une grosse clef fit deux tours dans la serrure.

En criant sur ses gonds, la hante porte s'ouvrit avec prudence et le geôlier parut.

— C'est un nouveau locataire, père Magnificat, fit

La collision de Palézieux. — Quelques journaux avaient évalué à un demi-million le montant des indemnités que les Chemins de fer fédéraux auraient à payer aux familles des victimes de la collision de Palézieux. Nous avons déjà dit que c'était de l'exagération. Le *Berner Tagblatt* croit savoir que pour le cas le plus grave, les C. F. F. s'en tirent, ensuite d'une entente à l'amiable, avec le paiement d'une indemnité de 55,000 fr.

Les dépenses militaires. — Les thèses de M. le major d'artillerie Muller, de Berne, que le comité central du parti socialiste se propose de soumettre à l'assemblée générale socialiste de Lucerne sont formulées comme suit :

Les dépenses militaires annuelles de la Confédération ne doivent pas dépasser 6 fr. par tête de population, avec 1 fr. de solde minimum.

Il est fait exception pour les grandes acquisitions de matériel et les dépenses extraordinaires nécessitées par la menace d'un danger.

Dans le chiffre de 6 fr. par tête ne sont pas comprises les dépenses pour : l'assurance contre les maladies, les accidents et la mort, pour le service sanitaire et pour l'assistance des familles des soldats indigents.

Les crédits dépassant de façon durable et pour plus d'un million le chiffre de 6 fr. par tête sont soumis au peuple et accordés s'ils sont approuvés par la majorité.

La proposition de M. Muller équivaldrait à un budget de 23,5 millions, sans compter les services qu'il mentionne comme ne rentrant pas dans les 6 fr. par tête.

Vaud. — **Nouveau sinistre à Vallorbe.** — L'émoi causé par le gros incendie du 15 février est à peine dissipé que la population de Vallorbe a été de nouveau réveillée en sursaut, dans la nuit de mercredi à jeudi, par la cloche d'alarme. Le feu a pris en dehors du village, aux bâtiments de la Ferme, entre le pensionnat du Canada et l'Usine des forces de Joux et de l'Orbe.

C'est un garde-frontière qui descendait le chemin de l'Echelle qui l'aperçut le premier. Il réveilla à 3 1/4 heures les habitants de la Ferme, qui dormaient profondément, alarma le pensionnat, puis le village de Vallorbe. A 4 heures, les deux pompes du village étaient déjà sur les lieux.

Sous la direction de leur dévoué commandant, M. le major Grobet, les pompiers parvinrent à sauver une annexe contenant une partie des machines de la maison L. Berger et Cie, fabricants de limes à dossier. Ils furent impuissants à arrêter les progrès de l'incendie dans les deux bâtiments principaux où, fait suspect, le feu s'était déclaré en même temps, à des angles opposés.

Sourdrot, en poussant Bernard devant lui.

— Il n'y a donc plus de place au violon pour que vous dérangiez le monde de son sommeil ? dit le père Magnificat, bourru et de fort mauvaise humeur.

— Vous vous plaindrez demain à M. de Montaignon et à M. Michallier...

Ils remirent leur ordre. Le geôlier signa le reçu du prisonnier et inscrivit l'entrée sur son registre.

Alors les gendarmes ressortirent.

— Venez ! dit le gardien.

Et il le fit entrer dans une cellule du rez-de-chaussée. Le père Magnificat n'était pas un méchant homme.

— Avez-vous soif ? Avez-vous faim ? Si vous avez soif, il y a de l'eau dans votre cruche... Si vous avez faim, il y a encore, à la cuisine, un restant de haricots... avec de la soupe au lard... Je puis vous en faire donner une ration.

— Merci.

— Bonsoir, mon garçon. Bonne nuit.

La porte de la cellule se reforma. Les gonds grinçèrent. La clef tourna. La lumière de la lanterne avait disparu. La lourde marche du père Magnificat s'entendit sur les dalles résonnantes et s'éloigna, dans la sonorité de la prison.

Alors le jeune homme se jeta tout habillé sur le lit étroit attaché au mur.

Un instant il parut rêver, les yeux ouverts.

(A suivre.)

ÉTRANGER

La guerre.

Bombardement. — Mardi soir des navires de guerre japonais ont bombardé les forts de Talien Wan, puis ont attaqué Port-Arthur.

— **La flotte de Vladivostok.** — Une dépêche à la *National Zeitung* dit que la flotte russe de Vladivostok est partie à la recherche de trois navires de guerre achetés récemment par le Japon au Chili et actuellement en route.

Une dépêche de Tokio aux journaux anglais constate que l'escadre russe de Vladivostok a pris la mer et a été attaquée par la flotte japonaise.

— **Une menace.** — Les journaux publient une dépêche de Pékin disant que le ministre de Russie aurait notifié au gouvernement chinois que si les déprédations des bandes mandchoues à cheval ne cessaient pas, la déclaration de neutralité de la Chine serait considérée comme annulée.

— **Nouvelles de Port-Arthur.** — On confirme que les fortifications de Port-Arthur ont été fortement éprouvées par le feu des Japonais postés dans la baie du Pigeon.

Les ouvrages russes existant sur ce point de la côte sont renforcés par des réseaux de fil de fer barbelé et munis de canons additionnels. Des officiers du service des signaux de la marine ont été placés sur ces différents ouvrages, afin d'identifier les navires qui s'avanceraient sur Port-Arthur et empêcher les forts de tirer sur les navires russes qui pourraient arriver dans le port.

— Le général Pflieg confirme la capture au Sud du Yalou d'un convoi japonais amenant des vivres, des bestiaux et des chevaux à destination de Ping-Yang que les Japonais ont fortifiés et dont ils ont fait leur base d'opération.

CANTON DE FRIBOURG

Caisse hypothécaire. — Cet établissement vient de publier un rapport de l'exercice 1903. Le bénéfice de cet exercice se monte à 165,972 fr. 65 cent., que l'administration propose de répartir comme suit :

Aux actions, 5 %	150,000.—
A la réserve supplémentaire	1,000.—
Réserve pour frais de conversions	10,000.—
Report à nouveau	4,972 65

Dans son rapport au Conseil de surveillance, la Direction dit : Le taux de tous nos prêts hypothécaires a été ramené de 4 3/4 % à 4 1/2 %. Toutes les annuités, venant à échéance depuis le 30 septembre 1903, sont payables à ce dernier taux. Nous serions heureux de pouvoir faire profiter tous nos débiteurs d'une nouvelle réduction de l'intérêt dans le courant de 1904 déjà, mais, à notre grand regret, nous ne le pouvons pas. Nous avons encore 17,187,411 fr. 50 qui nous coûtent le 4 %, sur lesquels fr. 15,000,000 sont dénonçables en 1905 et le solde plus tard. Il y a en outre lieu de remarquer que le taux d'intérêt a été maintenu au 4 % en 1898, 1899 et 1900 pour tous les anciens placements alors que l'argent avait renchéri et que nous étions obligés d'exiger le 4 1/4 % et même le 4 1/2 % pour toutes nos nouvelles obligations hypothécaires.

Pour que les débiteurs bénéficient sans trop tarder d'une réduction du taux des prêts, nous avons amorti tous nos frais d'emprunt et de conversion et en outre nous avons versé la somme de 10,000 fr. à une réserve spéciale pour frais de conversion.

L'année 1903 a été favorable pour notre agriculture. Le lait et le bétail se sont vendus à de bons prix et les récoltes en fourrages ont été particulièrement abondantes. Le propriétaire ou amodataire de montagnes a seul un peu souffert de la courte durée de l'alpage. Le vignoble fribourgeois,

sur lequel nos avances plus limitées, a eu le gard de celle des cantons

Animaux gras. — Les concours de bétail ont été ressés que le concours de Fribourg, le 14 mars noncés ont nombreux concours aura du succès. On s'inscrit encore chez M. E. de Vevey tonale d'agriculture, a

Un célèbre pendler. — Noël Gleyzal s'est illustré à Fribourg. B. P. Canisius, et qui novembre 1897 à 6 ans de force, a quitté me peine étant achevée. G où il a une condamnation ensuite à Neuchâtel.

Gleyzal est entré à 25 ans. Il venait de maison d'arrêt où il a la Cochinchine pour rappelle que Gleyzal s prison des Augustins force. Il est âgé de 31

Funérailles. — François Frossard, décédé l'âge de 85 ans, ont député, ancien mem tions, agriculteur enté à tous ceux qui l'homme sffable, servia gois Frossard était le ancien curé de Bulle, respectueuses condole

Condamnation. — La Gruyère a condam

Mises pub

Lundi 28 mars. — après midi, à l'Hôtel de expo é en vente et en loc de feu Charles S la contenance d'environ terrain avec bâtiment d' en bon état.

Position avantageuse villa, pouvant conveni marchand de bétail ou a Pour voir le domaine saucés d's conditions, s'ad 276] ULD

Graines potagè

Oignons de Bâle

Garantis de

On demande de déposit

Chez T. BEC, Gra

Bel é

étalon, race du Elémor position des élevés léon MAGNIN, ten Fran Marens.

MIS

Il sera vendu à tout mars 1904, à 2 heures Dominique, à la Comb bean potager à 4 trons. Bulle, le 10 mars 190 282] (H128B) L'Of

La Boula

MULLI

ci devant près des H sera transférée, 14 mars, à l'Pan STALDER, tapis Pensionnat de St glise des RR. PP.

sur lequel nos avances sont des plus rares et des plus limitées, a eu une récolte satisfaisante en regard de celle des cantons voisins.

Animaux gras. — On rappelle aux intéressés que le concours d'animaux gras aura lieu à Fribourg, le 14 mars prochain. Les animaux annoncés sont nombreux; tout fait prévoir que ce concours aura du succès.

On s'inscrit encore jusqu'au samedi 12 courant, chez M. E. de Vevey, secrétaire de la Société cantonale d'agriculture, à Pérolles.

Un célèbre pensionnaire de pénitencier. — Noël Gleyzal, le fameux pick-pocket qui s'est illustré à Fribourg à l'occasion des fêtes du B. P. Canisius, et qui avait été condamné le 16 novembre 1897 à 6 ans de réclusion à la Maison de force, a quitté mercredi notre pénitencier, sa peine étant achevée. Gleyzal a été conduit à Berne, où il a une condamnation à purger; il est attendu ensuite à Neuchâtel.

Gleyzal est entré au pénitencier de Fribourg à 25 ans. Il venait de Toulon, échappé déjà d'une maison d'arrêt où il avait été écroué au retour de la Cochinchine pour délits commis là-bas. On se rappelle que Gleyzal s'évada à deux reprises de la prison des Augustins et une fois de la Maison de force. Il est âgé de 31 ans.

GRUYÈRE

Funérailles. — Les funérailles de M. François Frossard, décédé au Pontet, Romanens, à l'âge de 85 ans, ont eu lieu jeudi à Sâles. Ancien député, ancien membre de diverses administrations, agriculteur entendu, le major Frossard laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme sûr, serviable et surtout juste. M. François Frossard était le frère de M. l'abbé Frossard, ancien curé de Bulle, à qui nous présentons nos respectueuses condoléances.

Condamnation. — Le tribunal criminel de la Gruyère a condamné, samedi dernier, à deux

années de réclusion, 400 fr. de dommages-intérêts envers sa victime et à tous les frais, le nommé Justin Schouwey, d'Hauteville. On se souvient que le 27 septembre dernier, à Hauteville, il avait assailli cinq jeunes gens de Botterens, vers minuit, et avait grièvement blessé l'un d'eux, nommé Justin Papaux. Ce dernier reçut plusieurs coups de couteau qui mirent longtemps sa vie en danger. Schouwey prit la fuite et réussit pendant quelque temps à dépister les recherches de la justice; il fut cependant arrêté certain soir par un gendarme, qui pour s'en rendre maître dut lui loger une balle de revolver dans le cou.

Le ministère public requerrait quatre années de réclusion.

Memento du dimanche. — A 2 heures, au Tirage, assemblée générale ordinaire de la Société des Carabiniers de Bulle.

Le soir, à 8 heures, grande salle de l'Hôtel des Alpes, concert-représentation donné par la Société de musique. Programme varié. Les cartes pour places réservées sont en vente à l'Hôtel des Alpes, dès maintenant.

Samedi soir, à 8 1/2 heures, au local du Cercle des Arts et Métiers, conférence publique donnée par M. Léon Glasson, directeur. Sujet: « Les Banques d'émission et la circulation fiduciaire en Suisse ».

ÉTAT CIVIL DE BULLE

Mois de février 1904.

Naissances:

Barras, Rose-Léonie Jeanne, fille d'Auguste, pharmacien, de Bulle, Châtel-sur-Montsalvens et Villaraboud. — Yery, Louis-Marcel, fils de Marcelin, distillateur, de Pont-la-Ville et La Roche.

Décès:

Brodard, Emile, fils de Félix-Amédée, de Pont-la-Ville et La Roche, 10 jours. — Gassany, Josephine, née Thoos, veuve de Jean, d'Echarlens, 72 ans.

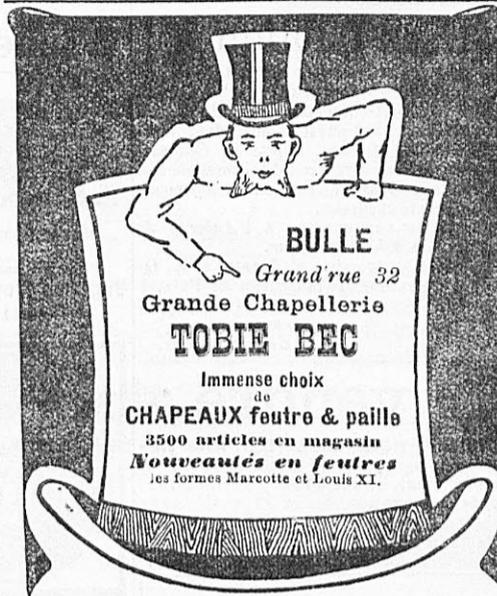
Mariage:

Beaud, Charles, menuisier-ébéniste, de Gimel (Vaud), domicilié à Vuadens et Rims, Marie Henriette, repasseuse, de Charmey, domiciliée à Bulle. — Rime, Julien-Eugène, fromager, de Charmey, et Cochard, Marie-Françoise, de St.-Martin, à Bulle. — Grandjean, Pierre-Louis,

du Crêt, à Bulle, et Bays, Adélaïde-Françoise, de Sorrens, à La Roche. — Fraguère, Jules Maurice, charpentier, de et à Vuodens, et Genillou, Céline Marguerite, de et à Bulle. — Kolly, Pierre Paul, scieur, de Pont-la-Ville, à Bulle, et Duding, Anne-Marie, de et à Riaz.

BOUTADES, BONS MOTS, ETC.

Chez le notaire.
— Mon ami, toutes vos actions sont remboursables au pair.
— Comment faire, puisque le mien est mort?



Mises publiques.

L'office des faillites de la Gruyère exposera à vendre en mises publiques, le mercredi 10 mars courant, à 1 heure du jour, devant l'Auberge de la Maison de Ville à La Roche, différents objets mobiliers et marchandises tels que: 6 lits complets, canapé, commode, tables de nuit, chaises, tables rondes et carrées, 2 dressoirs, lavabos, 1 grand potager, potager et fourneau à pétrole, penultre, tableaux, tige à lessive, fûts ovales, batterie de cuisine, vaisselle, plusieurs services complets, verrerie pour café, lampes, vins ouverts, vins en bouteilles, grande quantité de liqueurs et différents objets trop longs à détailler. 285] L'Office des faillites.

ER
re.

ir des navires de
es forts de Talien
hur.

— Une dépêche à
lotte russe de Vla
de trois navires
par le Japon au

journaux anglais
Vladivostok a pris
lotte japonaise.

aux publie une
ministre de Russie
chinois que si les
oues à cheval ne
neutralité de la
annulée.

— On confirme
har ont été forte-
Japonais postés

sur ce point de la
eaux de fil de fer
tionnels. Des offi-
la marine ont été
es, afin d'identifier
ur Port-Arthur et
les navires russes
ort.

la capture au Sud
menant des vivres,
destination de Ping-
fié et dont ils ont

IBOURG

Cet établissement
l'exercice 1903.
monte à 165,972 fr.
propose de répartir

150,000.—
1,000.—
10,000.—
4,972 65

de surveillance, la
nos prêts hypo-
% à 4 1/2 %. Tou-
nce depuis le 30
à ce dernier taux.

voir faire profiter
elle réduction de
004 déjà, mais, à
pouvons pas. Nous
qui nous coûtent
000 sont dénonça-

ard. Il y a en outre
ux d'intérêt a été
99 et 1900 pour
alors que l'argent
na obligés d'exiger
o pour toutes nos

aires.
néficient sans trop
ax des prêts, nous
emprunt et de con-
versé la somme de
iale pour frais de

e pour notre agri-
e sont vendus à de
arrages ont été par-
ropriétaire ou amo-
n peu souffert de la
gnoble fribourgeois;

Mises publiques.

Lundi 28 mars, de 2 à 4 heures après midi, à l'Hôtel de Ville de Bulle, il sera exposé en vente et en location le **domaine de feu Charles Sudan,** à Bulle, de la contenance d'environ 11 poses d'excellent terrain avec bâtiment d'habitation et grange en bon état.
Position avantageuse, à l'entrée de la ville, pouvant convenir à entrepreneur, marchand de bétail ou autre preneur actif.
Pour voir le domaine et prendre connaissance des conditions, s'adresser au sousigné. 276] **ULDRY JEAN, tuteur.**

Graines potagères et fleurs.

Oignons de Bâle et Bégenias.
Garantis de première qualité.
On demande des magasins dépositaires.

Chez T. BEC, Grand'rue, Bulle.

Bel âne

étatou, race du Piémont, est à la disposition des éleveurs chez M. Napoléon MAGNIN, feu François, Changramont Marens. 279]

MISES

Il sera vendu à tout prix, **lundi 14 mars 1904,** à 2 heures, chez **VITTONÉ** Dominique, à la Combaz, Montbovon, un beau potager à 4 trons.
Bulle, le 10 mars 1904.
282] (H128B) L'Office des poursuites.

La Boulangerie MULLER

ci devant près des Halles, BULLE, sera transférée, dès lundi soir 14 mars, à l'ancien magasin **STALDER,** tapissier, entre le Pensionnat de Ste-Croix et l'Eglise des RR. PP. Capucins. 283]

Grande Salle de l'Hôtel des Alpes, Bulle. Dimanche 13 mars 1904

Concert & Représentation

La Société de musique de Bulle.

Direction: **M. CANIVEZ.** 284] **PRIX DES PLACES:** Réservées: 1 fr. 50. — Premières: 1 fr. On peut se procurer des cartes réservées à l'Hôtel des Alpes.

La Fabbrica di Cioccolata De Villars

sobborgo di Perolles, à **FRI-BORGO,** cerca alcune operate attive. — Dirigere offerte scritte o presentarsi all'ufficio della fabbrica. 280]

Mises d'immeubles.

Lundi 21 courant, dès 2 h. de l'après-midi, au Tirage, à Bulle, il sera exposé en vente, aux enchères publiques, les immeubles suivants désignés, situés au territoire de la Commune de Bulle.
Sur Montsalvens, pré de 7 poses 58 perches;
Neyremont, pâturage de 6 poses 2 perches et bois de 2 poses 259 perches;
Planchy, pré de 4 poses 246 p r.hes.
Pour le propriétaire: **H. PASQUIER, not.** 272]

A louer:

petit logement avec jardin, aux abords de la ville.
S'adresser au bureau du journal. 262]

Gîtes à louer.

Pour le 1^{er} janvier 1905, sont à louer:
La Gîte de Lange, aux territoires de Gruyères et Enney; 281]
La Crière de Lange, attenante à la précédente, et sur les mêmes territoires. S'adresser au notaire **DUPRÉ,** à Bulle.

UNION OUVRIÈRE DE LA GRUYÈRE Bulle.

Dimanche 13 mars à 2 heures précises 286]

Assemblée mensuelle au local ordinaire.

Tractanda prévus aux statuts.

Travaux au concours.

La Commune de La Tour-de-Trême met au concours les travaux d'une canalisation vers la Maison de Ville du dit lieu.
Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance du plan et cahier des charges chez **M. le Syndic,** lequel recevra les soumissions jusqu'au **vendredi 18 mars courant,** à 7 heures du soir.
La Tour, le 7 mars 1904. 274] Par ordre: **Le Secrétaire communal.**

A vendre:

un bon chien de garde, grosse race, roux. — S'adresser à **M. Justin ULDRY,** à Avry dev. Pont. 260]

Apprentie-tailleuse

domiciliée à Bulle, est demandée chez **Mlle BAUDÈRE,** tailleuse. (H122B) 267]

A VENDRE

à Hauteville, une maison avec jardin; une chaudière presque neuve, de la contenance de 480 litres; barattes, formes à fromage et appareils pour vérisifier le lait.
S'adresser à **M. YENNI Victor,** à Hauteville. 280]

On prendrait

pour l'été, une ou deux bonnes vaches pour le bas. Bons soins assurés.
S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 275]

Docteur Pasquier

a transféré son domicile, à partir du 1^{er} mars, dans la maison de **M. Auguste Glasson,** place du Tilleul, vis à vis de l'Hôtel-de-Ville.

N'achetez pas de chaussures

avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la Maison d'envois **GUILLAUME GRÆB ZURICH,** Triftligasse 4.
Le catalogue sera expédié sur demande gratis et franco.
Souliers pour filles et garçons, très forts, Nos 26-29, fr. 3.50, Nos 30-35, à fr. 4.50. Souliers à lacer, pour dames, très forts, à fr. 5.50, plus élégants, avec bouts, fr. 6.40. Pantoufles en canevass pour dames à fr. 1.90. Bottines à lacer pour hommes, très fortes, à fr. 8. Plus élégantes, avec bouts, fr. 8.25. Souliers pour ouvriers, forts, fr. 5.90.
Envoi contre remboursement. Rien que de la marchandise garantie solide. (H4300Z) 683]

Echange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1880.

Commune de Riaz.

Le Conseil communal ouvre un concours, par voie de soumissions, pour la confection d'un char destiné au corps de pompiers.

Les maîtres d'état que ce travail concerne peuvent adresser leurs offres à M. GREMAUD, syndic, d'ici à dimanche 13 mars courant.

Riaz, le 29 février 1904. [264]
Par ordre : Le Secrétaire.

Mises publiques.

Le mardi 22 mars courant, le tuteur des enfants mineurs de feu François BEAUD exposera en vente, en mises publiques, le domaine que ses pupilles possèdent rière la commune de Marsens, appelé en Crausaz de la contenance d'environ 5 1/2 poses de bon terrain, avec bâtiment, comprenant logement, grange, écuris et remise.

Les mises auront lieu à l'Auberge de Marsens, dès 1 heure du jour.
Pour voir le domaine, s'adresser à M. O. TRUGELY greffier de la Justice de Paix, à Marsens.

L'exposant : P. BEAUD, tuteur.

A vendre :

au centre du village d'Echarlens, une petite maison avec un petit morceau de terre attenant, et une autre parcelle située dans la commune.

S'adresser à M. Joseph GREMAUD, de la Croix, à Echarlens. [269]

3 AVANTAGES

sont offerts grâce à mes achats en gros, ce qui augmente chaque année la vente de mes chaussures :

- 1° la bonne qualité,
- 2° la bonne façon,
- 3° le bas prix,

par exemple :

	N°	Fr.
Souliers, forts, p. ouvriers, cloués	40/48	6.50
Souliers à lacer p. messrs, solides cloués, crochets	40/48	8.—
Souliers de dim. à lacer, avec bouts, sol. et élég., pour messieurs	40/48	8.50
Souliers, solides, cloués, pour dames	36/42	5.50
Souliers de dim. à lacer, avec bouts, sol. et élég., pour dames	36/42	6.50
Bottines de dim. à elast., sol. et élég., p. dames	36/42	6.80
Souliers d'enfants (garç. et fillettes), solides	26/29	3.50
Souliers d'enfants (garç. et fillettes), solides	30/35	4.50

Grand choix de chaussures en tous genres. D'innombrables lettres de remerciement constatant la satisfaction de ma clientèle et provenant de toutes les contrées de la Suisse et de l'étranger sont à la disposition de tout le monde. J'ai pour principe de ne pas tenir de la mauvaise marchandise, comme on en offre souvent sous des noms fallacieux. Garantie pour chaque paire. Echange immédiat et franco. Prix-courant avec plus de 300 illustrations, franco et gratis. (H1068Q)[210]

Rod. HIRT, Lenzbourg.

La plus ancienne et la plus grande maison d'expédition de chaussures de la Suisse.

SCIEUR

Un bon scieur, connaissant les multiples et l'aiguillage à la meule d'Emery, est demandé de suite à l'usine Dumont Moudon.

S'y présenter. (H7F)[257]

A vendre :

dans un quartier du centre de la ville de Bulle, terrains à bâtir. Prix modéré. — S'adresser au soussigné, 261]

Le MORARD, not.

AVIS

Le soussigné a l'honneur d'aviser le public de la ville et de la campagne, ainsi que tous ses amis, qu'à partir de ce jour il dessert le

CAFÉ DU COMMERCE

Grand'Rue, BULLE.

Se recommande : (H128B)[270]
Etienne PILLER.

BIÈRE DE MUNICH
Au café de l'HOTEL DE L'UNION
tous les SAMEDIS et DIMANCHES
BIÈRE DE MUNICH
HACKERBRAU

Wienerli Choucroûte



POUDRE MAYOR

POUDRE MAYOR
tonique, dépurative, antiépidémique
POUR LE BÉTAIL



POUDRE MAYOR

de B. MAYOR, vétérinaire et pharm. Marque déposée.
Vente en gros : Vve Aif. DELISLE & Co, fab^{re}, Lausanne et A. PANCHAUD, Vevey.
Attention aux contrefaçons. — En vente partout.



CHOCOLATS
DE
MONTREUX
SÉCHAUD & FILS

au lait, au Moka, à la Noisette, à la Vanille. (H400M)[142]

CRÉDIT GRUYERIE

Escompte d'effets de commerce : minimum 4% sans commission.
Avances sur billets avec nantissement de titres : minimum 4 1/4%, sans commission.
Ouverture de crédits en compte courant sur hypothèque ou nantissement de titres : minimum 4%, avec commission la plus favorable de 1/4%. (Conditions spéciales pour Communes, Sociétés agricoles, d'élevage, laiteries, etc.)
Avances sur billets et ouverture de crédits avec cautionnement.
Encaissement de tous coupons. — Encaissement, délivrance de chèques sur tous pays. — Echange de billets étrangers. — Achat et vente d'actions, obligations.
Garde de titres, avec ou sans gérance, contre récépissés nominatifs. La gérance comporte gratuitement d'encaissement des coupons, revenus, titres échus, et de surveillance des tirages. La commission de garde est de 60 centimes par mille francs de capital et par an, soit de 6 francs, pour un dépôt de 10,000.— francs, et, au minimum, de 2 fr. par dépôt d'une valeur inférieure à 4,000.— francs.
Location de compartiments dans les coffres des caveaux.

BULLE, le 4 février 1904.
LA DIRECTION. [148](H64B)

Demandez partout les **BONBONS** **ANTIRHUME** **O. EHNINGER**
Confiserie Vaudoise LAUSANNE

L'arome des potages Les Tubes de Bouillon Les Potages à la minute **MAGGI** sont meilleurs et préférés à toutes les imitations. Ces produits du pays se recommandent par la supériorité de leur qualité et la modicité de leur prix. En vente, à l'état toujours frais, chez Alfred Fraignière, nég., Gmefens. (H1F)[271]

N'achetez pas de chaussures avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la **CHAUSSURES** Maison d'envoi Guillaume GRÆB, ZURICH, Trülligasse 4. Le catalogue sera expédié sur demande gratis et franco. (H4300Z)[683]
Souliers pour filles et garçons, très forts, Nos 26-29, fr. 3.50, Nos 30-35, à fr. 4.50
Souliers à lacer, pour dames, très forts, à fr. 5.50, plus élégants, avec bouts, fr. 6.40
Pantoufles en canevas, pour dame, à fr. 1.90, Bottes en feutre, pour dames, semelle feutre et cuir, à fr. 3.—
Bottines à lacer, p. hommes, très fortes, à fr. 8. Plus élégantes, avec bouts, fr. 8.25
Souliers pour ouvriers, forts, fr. 5.90. Envoi contre remboursement.
Rien que de la marchandise garantie solide. Echange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1850.

Contre le **Rhumatisme** le lumbago, et toutes les douleurs dans les membres, employez **l'Emplâtre Rocco** ordonné par les médecins, et vous serez vite débarrassé de tous ces maux. Remarquez le mot „ROCCO” s. v. p. Fr. 1,25 dans les pharmacies : BARRAS & GAVIN, à Bulle.



LACTINA Suisse

ALIMENT POUR VEUX
Soul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à 3 centimes le litre.

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KILOG. Prix : 0,65 le kilo.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral.
DÉPOSITAIRES : Bulle : MM. Barbey-Nicotier, nég.; Louis Remy, nég.; Gustave Martin; Tour-de-Trême : M. A. Piolet, boulanger; Ercol : M. Henri Enderli, boulanger; Fautruz : M. Ch. Griet, boulanger; M. Jos. Bourquenoud, nég.; Epagny : M. A. Blanc, nég.; Gruyères : M. Placide Jaquet, nég. [769]

Première marque. **ALUMINIUMS GOURNONS** Fabrique Kanderbrück. [87]

A. Demierre, médecin-dentiste à BULLE, reçoit le matin de 9 h. à midi et l'après-midi de 2 à 5 h., le mercredi excepté. [92]

Salon de coiffeur.

Installations modernes. J'ai l'avantage d'annoncer à mon honorable clientèle de la ville et de la campagne que, dès ce jour, j'ai transféré mon salon de coiffure dans la maison de M. Geinoz, docteur, anciens bureaux du Crédit Gruyérien. Service antiseptique. Spécialité de travaux en tous genres. Canadoline, d'après expériences faites, très efficace contre la chute des cheveux. Parfumerie - pommades. Savon de toilette. Brosserie, etc. Pour dames, lavages de tête à domicile. Cravates et régates haute nouveauté. S'y recommande : (106B)238 Mme Joseph CHIFFELLE.

Cabinet dentaire. H. DOUSSE Chirurgien-Dentiste Consultations à Bulle Grand'Rue (Café du Commerce) le jeudi et le samedi de 9 à 12 heures et de 2 à 5 heures.

Mme MORET continue ses consultations sur maladies, pertes, héritages et mariages. 7, Rue Adélaïde, NICE. (Alpes maritimes). [561L]

MODES

La soussignée avise l'honorable public de la ville et des environs qu'elle se trouvera à l'Hotel du St-Michel à Bulle, le jeudi 17 courant et les premier et troisième jeudis de chaque mois, avec un choix de chapeaux garnis et non garnis et chapeaux pour deuil. Réparation et blanchissage. Se recommande : [242] L. Conus, modiste.

Avis au public.

Tous ceux qui désirent obtenir le concours d'un jardinier actif, à prix modéré, pour signer jardins, villas, arbres fruitiers, etc., peuvent s'adresser à H. Moret, feu Modeste, à Vuadens. [243]

JEUNES FILLES

On engage continuellement des jeunes filles à la Fabrique de chocolat de Broc. [760] Bon salaire dès le commencement. BULLE — GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS

VINGT-TROIS



ABONNEMENT Suisse... 1 an, 6 mois, 3 mois, 1 an, 8 mois, payable d'avance. Prix du numéro : 5. On s'abonne dans les bureaux de poste.

Les innovations

La transformation des vêtements est depuis bien des années apportée un grand confort à l'habillement, ce qui a été coupé la veille d'aujourd'hui pour le lendemain, qui est le résultat de nos innovations. Depuis quelque temps, on a reçu communication de la mission chargée de les à l'équipement, le port contient d'excellents spécimens, aujourd'hui l'empereur a voulu donner un exemple. Tout d'abord, la charge du soldat, le réel progrès sur ce point, un allègement de la charge actuelle, ce qui est une innovation que la commission a différentes places, les innovations sont adoptées pour de bon. La première innovation, le képi, « l'affreux képi », que portent les troupes, que 200 grammes de la partie qui protège le cou, que le soldat couché. La tunique

FEUILLETON

Dian

Puis ses yeux se fermèrent lentement en une perle au coin de son œil. Ce fut là toute son existence. Et brusquement, au moment de plomber son sommeil de plomb. Laurence Grâce aux précieuses visites nocturnes, mais le bal terminé, ne dormait pas. Vers trois heures, à cinq heures les salons de M. de Montaignon pour rentrer chez lui, le mystique de la révélation. Quant à M. Michel